

Recommandations du séminaire

Les recommandations du séminaire peuvent être scindées en cinq catégories:

- le développement de l'approche diagnostic;
- la compréhension des processus;
- les outils de contrôle et de surveillance;
- les outils de gestion et de diffusion des données; et
- la mise œuvre des actions de réhabilitation et d'amélioration de la qualité des ressources en sols et en eaux.

Le diagnostic

Le diagnostic de l'état actuel de la qualité des ressources en eaux et en sols en zones irriguées constitue l'étape clé pour (i) localiser les zones à problèmes, (ii) évaluer l'étendue du processus de dégradation, (iii) émettre des hypothèses sur l'identification des causes et (iii) définir les priorités et les urgences d'intervention.

Le diagnostic permettra aussi de fournir une base de données nécessaires à l'implantation et l'optimisation des réseaux de suivi de la qualité des sols et des eaux.

Quelques aspects méritent d'être clarifiés, bien élucidés et standardisés à l'échelle nationale:

- la méthodologie et la stratégie d'échantillonnage
- les méthodes d'analyses
- les normes d'interprétation

La compréhension des processus

Le diagnostic est une forme de constat qui n'est pas suffisant. Il a été recommandé de renforcer la recherche appliquée pour la quantification des processus de dégradation et pour l'identification des facteurs responsables de la dégradation en précisant leurs poids respectifs, leur intensité et leur interaction avec des paramètres spécifiques du sol, du sous sol, des pratiques agricoles, etc.... Ces recherches peuvent être conduites à différentes échelles spatiales: la parcelle, l'exploitation agricole, le périmètre irrigué et le bassin. Elles peuvent être soutenues par des travaux de laboratoire pour mieux élucider les mécanismes mis en jeu.

Les outils de contrôle, de suivi et de surveillance

Le suivi des paramètres de qualité des sols et des eaux en zones irriguées est une opération essentielle pour la surveillance et le contrôle des tendances d'évolution des changements de qualité dans le temps et dans l'espace. Pour cela, comme il a été détaillé dans l'une des communications, un certain nombre d'étapes s'avèrent nécessaires pour la mise en place d'un système de suivi opérationnel et durable.

L'objectif essentiel du suivi consiste en l'identification au nomment opportun les problèmes de dégradation qui s'opèrent dans les différentes localités du périmètre.

L'opération de suivi doit être renforcée par un certain nombre d'outils facilitant le traitement et la représentation des données. Une base de données dynamiques en interface avec un système d'information géographique ont été jugés indispensables à une meilleure exploitation des données de suivi.

Les outils de gestion et de diffusion des données

A ce niveau, la plupart des participants ont insisté sur la capitalisation des données antérieures et sur la création des bases de données régionales et nationales en matière de qualité des sols et des eaux. Aussi, il a été vivement recommandé à ce que l'information soit diffusée entre les organismes concernés. Cet échange de données et d'expériences dans ce domaine permettra un gain de temps, une standardisation de l'approche et une concertation sur les actions faisables, réalisables et durables.

La mise œuvre des actions de réhabilitation et d'amélioration de la qualité des ressources en sols et en eaux

Le suivi et l'empilement des données de diagnostic n'est pas une fin en soi. Une fois les problèmes de dégradation identifiés, il appartient aux gestionnaires, en collaboration avec les spécialistes, de mettre en œuvre les actions de réhabilitation, d'amélioration et de préservation de la qualité des ressources. Cela peut se faire de différentes manières et/ou en différentes complémentaires:

- des essais de démonstration
- des fiches techniques relaxant les bonnes pratiques agricoles
- des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation
- des actions de réhabilitation gérées et réalisées par le gestionnaire du périmètre
- des changements ou des ré-aménagements des sols et/ou des infrastructures hydro-agricoles.

Enfin, et de manière unanime, la concertation et la coordination entre les différents organismes concernés ont été jugées primordiales.